

Rapport du conseil communal du 24 juillet 2020

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, demande au conseil communal d'approuver un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le point supplémentaire concernant la création de poste de salarié(e) à tâche intellectuelle dans la carrière IC pour les besoins du bureau de la population est approuvé à l'unanimité par le conseil communal. Il s'agit d'un remplacement d'un congé parental.

1. Règlements communaux

a) Nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau

Ledit règlement a été adapté aux circonstances actuelles et remplace le règlement du 6 mars 1906. Le règlement est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Nouveau règlement relatif à l'assainissement des eaux usées

Le règlement a été adapté aux circonstances actuelles et remplace le règlement du 7 décembre 1961. Le règlement est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Règlement communal concernant l'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'un cycle à pédalage assisté neuf (pedelec25) ou d'un cycle ordinaire neuf

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), fournit des explications. Le COVID19 a provoqué un « rush » vers les magasins de vélos. Le collège échevinal favorise cette évolution en introduisant une subvention pour l'achat d'un nouveau vélo à pédalage assisté ou d'un nouveau vélo ordinaire neuf :

- Pour l'achat d'un cycle à pédalage assisté neuf, le montant de la subvention correspond à 10 % du prix d'achat avec un maximum de 200.-€.
- Pour l'achat d'un cycle ordinaire neuf, le montant de la subvention correspond à 10 % du prix d'achat avec un maximum de 100.-€.

La subvention est allouée sur demande écrite au moyennant un formulaire mis à disposition par l'Administration communale.

Les bénéficiaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être domicilié sur le terrain de la Ville de Grevenmacher à la date d'acquisition ainsi que de la demande;
- être bénéficiaire de l'allocation d'une subvention analogue par l'Etat;
- ne pas avoir bénéficié de la présente subvention endéans les 5 dernières années;
- date de l'achat des vélos à partir du 1^{er} janvier 2020.

Dans ce contexte, Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, remarque que les subventions pour les appareils électriques devraient être adaptées. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, prend acte de cette proposition.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller, remarque que l'État ne fait pas de distinction si le vélo en question a été acheté à l'étranger ou sur le territoire national pour l'attribution de la subvention. Il souligne que le parti DP soutient l'achat régional, voire national afin de soutenir les commerçants luxembourgeois. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, salue cette approche, mais souligne qu'une limite d'achat constituerait une restriction à la libre circulation des marchandises, ce qui est interdit.

Ledit règlement communal est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

d) Confirmation d'un règlement de la circulation.

Est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

2. Fixation du taux de l'impôt commercial et des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2021

a) Impôt commercial :		280%
b) Impôt foncier :	A) (exploitations agricoles)	400%
	B1) (constructions commerciales)	550%
	B2) (constructions à usage mixte)	400%
	B3) (constructions à autre usage)	250%
	B4) (maisons unifamiliales, maison de rapport)	250%
	B5) (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation)	400%
	B6) (terrains à bâtir à des fins d'habitation)	600%

Le taux de l'impôt commercial a été réduit de 300% à 280%. Le parti DP salue cette proportion. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, cite une constatation d'un institut de recherche qui affirme que les communes ayant un faible facteur de multiplication ICC, bénéficient d'une plus grande densité d'entreprises.

L'impôt commercial et l'impôt foncier sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

3. Convention avec le Ministère du Logement relative aux aides à la construction d'ensembles

La convention porte sur participation financière de 75% au frais de rénovation et d'assainissement du projet de création de deux logements locatifs sis à Grevenmacher, 29-31 rue Syr. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

4. PAP Paradäis - Modification ponctuelle : approbation

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIEN du service technique fournit des explications. Il convient de noter les changements spécifiques suivants: les superficies des terrains, la hauteur des bâtiments, la simplification de la partie écrite, la zone située sous les garages devient habitable.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, salue les modifications ponctuelles, mais regrette que le problème des pentes persiste encore et que les futurs acquéreurs se voient confrontés au problème de ne pas pouvoir profiter des jardins, qui font partie des maisons dû à ce fait.

La modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

5. Aménagement d'un comptoir extérieur sur la Place du Marché : Approbation des plans et devis : 310.000.-€

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. L'aménagement d'un comptoir a été notamment une préoccupation des associations locales. Cela permettra d'économiser des frais de location des remorques mobiles lors de l'organisation des festivités.

Début des travaux : Fin novembre 2020.

Achèvement prévu : fin avril 2021.

Informations : Construction métallique équipée de frigos, d'un évier à double vasque, d'un grill et d'une friteuse, d'une hotte, d'étagères et d'un espace permettant l'installation d'une pompe à bière.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, regrette que la planification de la Maison d'Osbourg, du jardin d'Osbourg et du comptoir n'ait pas été mise en œuvre de manière cohérente. Néanmoins, le parti DP salue le fait qu'un comptoir sera mis à la disposition des associations locales, mais s'oppose au projet au motif que les coûts de planification auraient pu être réduits par une mise en œuvre plus cohérente.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se rallie aux remarques précitées et ajoute que l'aménagement de la Place du Marché a souvent fait l'objet de discussions au sein du conseil communal tout en précisant que l'opposition s'est prononcée pour l'inclusion de la construction d'un comptoir dans la planification initiale pour éviter des coûts supplémentaires. Néanmoins, le parti LSAP salue l'aménagement d'un comptoir avec la perspective que la Place du Marché sera utilisée plus régulièrement par les associations pour organiser d'éventuelles festivités. Selon eux, la Place du Marché n'a pas été suffisamment utilisée jusqu'à présent. Le parti LSAP se prononce en faveur du projet.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine, remarque que le site est apprécié par les habitants et les associations locales et que l'aménagement d'un comptoir évitera l'installation de remorques boissons.

Dans ce contexte, Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller remarque une fois de plus que les racines des arbres situés sur la Place du Marché représentent un danger (risque de chute). Il convient de trouver une solution quant à ce problème afin d'éviter un incident éventuel.

L'aménagement d'un comptoir est approuvé par le conseil communal avec 8 voix pour et 3 voix contre.

6. Approbation d'un contrat de bail

Le contrat de bail porte sur la location d'un appartement sis à 19, rue des Tisserands. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Acquisitions immobilières : Crédit supplémentaire 400.000.-€

Il s'agit d'un crédit supplémentaire pour l'acquisition des maisons sises à Grevenmacher, 32, 34, et 36, rue Ste-Catherine dans un but d'intérêt public, à savoir l'agrandissement futur de la Maison relais et des infrastructures scolaires. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

8. Approbation d'un acte de vente

L'acte porte sur une maison sise à Grevenmacher, 34, rue Ste-Catherine. La vente a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir l'agrandissement futur de la Maison relais et des infrastructures scolaires. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

9. Approbation des noms de rues à Grevenmacher

Vu les différences d'écriture et de la demande de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, les noms officiels des rues de la Ville de Grevenmacher ont été adaptés ou redéfinis. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, et Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, se sont saisis de cette affaire.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, salue le fait que les noms des rues soient adaptés, mais remarque que la rue "Impasse Camping" par exemple, ne peut être trouvée via le moteur de recherche "Google" / "Google Maps". Il est donc plus difficile pour les touristes de trouver le camping. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, explique que les responsables de la "Poste" n'ont pas pris en compte le nom de la rue. Dans ce contexte, Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, remarque que la "Rue des Tanneurs" et le "Fossé des Tanneurs" sont souvent confondus.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, remarque en outre que les noms des rues sont indiqués en partie en luxembourgeois et en partie dans le "dialecte Maacher". Une dénomination uniforme serait souhaitable.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, informe qu'une dénomination uniforme est visée lors de l'installation de nouveaux panneaux de signalisation. Le "dialecte Maacher" est préféré pour la dénomination uniforme. En attendant, les coûts relatifs en ce qui concerne l'installation des nouveaux panneaux de signalisation doivent encore être inscrits dans un futur budget.

L'approbation des noms de rues est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

10. Naturpark Mëllerdall : Nomination d'un représentant et d'un membre suppléant au comité d'accompagnement

Le collège échevinal propose de désigner Monsieur Marc KRIER (déi gréng) comme représentant et Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) comme membre suppléant. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

11. Concession cimetièr

Une concession cimetièr est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

12. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre :

- ❖ Informations concernant le début des travaux de construction du centre culturel : Le CNRA ("Centre national de recherche archéologique") suppose des vestiges historiques d'un ancien cimetièr sous le centre culturel. Des vestiges archéologiques ont été trouvés, mais ils ne remontent pas à l'époque romaine. Toutefois, les travaux du centre culturel n'ont pas été affectés par cette situation jusqu'à présent.
- ❖ Café "Blannen Theis" - Interdiction temporaire de l'exploitation de la terrasse: Le collège échevinal a été régulièrement confronté aux réclamations des voisins et des commerçants environnants concernant le bruit et le comportement indécent de divers clients. Malgré plusieurs avertissements oraux et écrits, et plusieurs réunions en présence de la police grand-ducale, l'exploitant du café n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes. En conséquence, il a été temporairement interdit à l'exploitant du café d'exploiter la terrasse pour assurer la sécurité et l'ordre public.
- ❖ Covid19 - Karaoké : Étant donné que le nombre de nouvelles infections augmente depuis un certain temps, et considérant que le fait de chanter dans une pièce fermée peut favoriser la propagation du virus, les propriétaires des cafés ont été informés que les événements du type "Karaoké" sont généralement interdits jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Marc KRIER (déli gréng), échevin:

- ❖ Statistiques visiteurs bain en plein air : Depuis l'ouverture du bain en plein air jusqu'à aujourd'hui, 7 399 visiteurs ont été comptés (à titre de comparaison, l'année passée : 22.453 visiteurs). Le collège échevinal se montre satisfait du nombre de visiteurs. La vente d'abonnements pour les adultes reste constante. Toutefois, les abonnements pour enfants ont été moins nombreux Malgré les restrictions et les règles de sécurité dues à la pandémie, aucun incident particulier n'est survenu. Les mesures sont respectées et correctement mises en œuvre par les visiteurs.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Cimetière israélite : visite du cimetière en présence de l'échevine Monique HERMES, de l'historien André NEY, de M. Benoît SCHMIT/ M. Tom SCHATZ de l'administration communale et de Madame Elisabeth Koltz du "Service des sites et monuments nationaux". Chaque tombe a été mesurée et les écritures identifiées. Les données historiques ont été regroupées dans un document rédigé par M. André NEY et transmis au "Service des sites et monuments nationaux", en même temps que la demande de l'administration communale d'inclure le cimetière israélite dans la liste des monuments dignes de protection. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, tient à remercier tout particulièrement M. André NEY pour son travail inlassable.

13. Questions au collège échevinal

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller :

- ❖ Covid19 - Situation financière de la Ville de Grevenmacher en raison des pertes financières causées par la crise liée au corona : Il propose que le collège échevinal et le conseil communal, ainsi que la commission des finances, tiennent une séance de travail pour discuter des dépenses ordinaires et extraordinaires. Monsieur Léon GLODEN (CSV), salue cette proposition, mais remarque qu'il doit reconsidérer ce sujet du point de vue politique.
- ❖ Vignoble/sentier pédestre "Fels" – point d'eau public : Il remarque que le point d'eau est fortement encrassé (couche biologique) et se renseigne sur la possibilité de nettoyer l'endroit avec un nettoyeur à haute pression. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique s'en chargera.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller :

- ❖ CRIAJ - Finances / Convention : Déjà en 2016, il avait attiré l'attention du collège échevinal sur le problème suivant : pendant les 3 premiers mois de chaque année, le CRIAJ est confronté à

des difficultés de liquidités en ce qui concerne le paiement des employés et des activités, en raison de la longue procédure administrative relative à la convention. Ce fait constitue la principale raison des retards des subventions. Il se renseigne à nouveau auprès du collège échevinal si ce dernier pourra intervenir auprès du ministère compétent afin de demander une augmentation du pourcentage des subsides ou, le cas échéant, si le collège échevinal se montre d'accord d'accorder une avance de 20-25% au CRIAJ pour couvrir les frais. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, remarque que les responsables du CRIAJ devraient contacter le secrétaire communal à ce sujet. En outre, Madame Monique HERMES (CSV), échevine, remarque qu'il fallait contacter le ministère compétent au sujet de la "plateforme". Il s'agit d'une table ronde importante en présence des responsables du ministère, de la maison pour jeunes et de la commune afin d'aborder ces questions.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère :

- ❖ Stationnements auprès du bain en plein air: les marquages au sol manquants ou peu visibles rendent le stationnement difficile pour les usagers de la route. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe que les marquages au sol seront redessinés en temps utile.
- ❖ "Rue de Wecker" - excès de vitesse: Elle se renseigne sur la possibilité d'ordonner des contrôles réguliers et plus stricts dans ladite rue. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que des contrôles réguliers sont demandés. Cependant, il informe le conseil communal que la police est surchargée. Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, se renseigne sur la possibilité d'installer un radar mobile à l'endroit précité. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la police sera contactée à ce sujet.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère :

- ❖ Covid19 - Informations de la part du Ministère de la Santé : elle se renseigne dans quelle mesure les communes, voire les bourgmestres des communes respectives, sont informés des infections éventuelles des résidents. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que, d'après la circulaire du Ministère de la Santé, les bourgmestres des communes respectives seront contactés en cas d'une augmentation importante des nouvelles infections des résidents. Jusqu'à présent, ce n'est pas le cas pour Grevenmacher.
- ❖ Vandalisme – Outdoorfitness auprès du bain en plein air : elle regrette le manque de respect dont font preuve certaines personnes en détruisant et en endommageant les choses de façon malveillante. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que des caméras de surveillance seront installées à l'avenir pour remédier à ce problème de vandalisme qui n'est plus toléré.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Outdoorfitness : elle salue le fait que de nombreux amateurs de sport utilisent les appareils de fitness, mais remarque cependant que de nombreux enfants grimpent également sur les appareils. Selon les informations du fabricant des appareils, ces derniers sont accessibles aux personnes à partir de l'âge de 14 ans. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'un panneau d'information sera mis en place, précisant que les appareils ne peuvent être utilisés que par des personnes âgées de plus de 18 ans.
- ❖ Station d'épuration – Odeurs désagréables et bruit : elle informe sur les odeurs désagréables et les bruits inexplicables provoquant des perturbations et des nuisances, entre autres sur le camping. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les problèmes sont connus et que les ingénieurs travaillent assidûment afin de résoudre le problème le plus vite que possible.
- ❖ "Rue Grueweréck" - nids de poule : elle attire l'attention sur le mauvais état de la rue en raison de plusieurs nids de poule. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, remarque que la remise en état de la rue précitée n'est pas budgétisée. Néanmoins, il informe que ladite rue sera réparée en temps utile.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Covid19- Achats pour les personnes vulnérables et les personnes à risque par les ouvriers de la commune: elle se renseigne si le service en question persiste. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le service n'a été fourni que pendant la phase du "lockdown".

Au cas ou de nouveau un « lockdown » serait envisagé, le service en question sera de nouveau proposé.